

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports
Éducation différenciée

-
Institut pour Déficients Visuels

Chargé de la direction: Monsieur Frank GROBEN

17a, route de Longwy • L- 8080 Bertrange

Tél.: 45 43 06 – 1 • Fax: 45 43 06 – 700

e-mail: idy@ediff.lu

LES OBJECTIFS DE L'INSTITUT POUR DÉFICIENTS VISUELS

- l'autonomie
- l'éducation
- la scolarisation
- l'intégration scolaire et sociale des élèves aveugles et malvoyantes

ADMISSION

Toute admission définitive dans un groupe scolaire de l'IDV se fait conformément aux dispositions d'admission au sein de l'Education différenciée, sur décision de la Commission Médico-Psycho-Pédagogique Nationale.

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

• **Projet individualisé**

Ensemble nous recherchons des solutions et présentons un projet qui se base sur les besoins concrets de l'élève déficient visuel et les moyens d'intervention dont l'IDV dispose pour y répondre.

• **Modalités d'intervention**

Le personnel de l'IDV intervient auprès des élèves:

- selon le mode ambulatoire: en classe, en centre spécialisé
- dans le cadre de l'Institut lors de cours individuels ou en groupe

• **L'équipe pluridisciplinaire**

Les personnes malvoyantes et aveugles sont encadrées par une équipe pluridisciplinaire comprenant:

- des enseignants spécialisés en pédagogie des aveugles et malvoyants
- un psychologue
- des instructeurs en Basse Vision (BV)
- des éducateurs gradués,
- des éducateurs,
- des éducateurs-instructeurs

LES SERVICES DE L'INSTITUT POUR DÉFICIENTS VISUELS

• Service d'intégration scolaire

- Information et collaboration avec les enseignants
- Mise à disposition de matériel didactique spécialisé
- Utilisation de moyens auxiliaires (vidéoloupe, ligne braille,...)
- Entraînement de la perception visuelle
- Apprentissage du braille intégral et abrégé
- Orientation vers le monde du travail

• Service Basse Vision

- Évaluation de la vision fonctionnelle
- Évaluation des déficiences visuelles sur base de données médicales
- Évaluation des répercussions de la maladie sur les activités quotidiennes de la personne déficiente visuelle. Il s'agit d'une évaluation plus pratique, qui met en évidence ce que l'élève peut encore accomplir ou non à l'aide de sa vision restante
- Rééducation de la vision fonctionnelle. Elle a pour but d'apprendre à utiliser de façon optimale la vision résiduelle par l'acquisition de nouvelles stratégies visuelles (motrice, perceptive et cognitive) et par l'adaptation de l'environnement (éclairage, agrandissement, contraste).
- Entraînement de la perception visuelle
- Entraînement à l'utilisation d'aides visuelles optiques et électroniques

• Service Orientation et Mobilité

- Entraînement de la motricité et de la proprioception
- Développement du concept spatial
- Éducation des sens compensatoires
- Enseignement des techniques de guidance
- Entraînement à la mobilité avec ou sans canne longue
- Entraînement à la mobilité avec aides optiques et électroniques
- Éducation routière, analyse de carrefours (travail sur maquette)
- Édition de plans spécialisés (agrandis, en relief)

• Service de prêt

L'IDV met gratuitement à disposition, pour une durée déterminée:

- des aides visuelles optiques et électroniques
- des moyens auxiliaires braille (machine à écrire le braille, plage braille)
- des moyens auxiliaires de locomotion (cannes, systèmes électroniques de guidage...)
- du matériel didactique spécialisé, des livres en caractères agrandis, en braille,
- des livres spécialisés ou des livres électroniques
- des jeux
- des audio- et vidéocassettes

- **Service de documentation et de ressources • • • • Bibliothèque braille**

- Bibliothèque avec livres en caractères agrandis
- Bibliothèque spécialisée pour les professionnels
- Ludothèque, vidéothèque
- Matériel didactique adapté aux besoins des aveugles et malvoyants

- **Service de transcription**

Transcription en braille intégral ou abrégé, en lettres agrandies et en format HTML de manuels scolaires et d'autres documents utilisés dans l'enseignement des élèves malvoyants et aveugles.